



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 16 juin 2023

N°01 – D.16.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule Annick, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, WARIN Malo, BORDAS Christian, LABRIET Pierre, BOLZE Catherine, SAMSON Yves, FEIGE Jean-Jacques, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), VINCENT Thierry (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), TERRIER Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), PUGEAT Véronique (donne procuration à BORDAS Christian), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023 en annexe.

Publié le : 28/06/2023
Transmis au Rectorat le : 28/06/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juin 2023

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Yassine LAKHNECH

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, VAN DER HEIJDE Caroline, WARIN Malo, BORDAS Christian, SAMSON Yves, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), BORRAS Isabelle (donne procuration à BALICCO Laurence), HASSANI Jawhara (donne procuration à WARIN Malo), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à BORDAS Christian), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), MERMILLOD Martial (donne procuration à Simon PERSICO).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations
2. Désignation d'une personnalité extérieure représentant le monde culturel et socio-économique
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022
4. Affaires financières
 - 4.1. Compte financier 2022 (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.2. Affectation des résultats 2022 (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.3. Approbation du rapport d'utilisation de la dotation Opération Campus 2022 (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.4. Critères d'attribution de la bourse aide à la mobilité internationale étudiante 2022-2023 (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.5. Définition de la politique achats responsables (information)
5. Ressources humaines
 - 5.1. Régime indemnitaire des personnels BIATSS : proposition d'attribution de la dotation supplémentaire pour 2022 (hors établissements-composantes) (vote)
 - 5.2. HRS4R - Charte *Ouvert, Transparent, Mérite, Recrutement* (OTM-R) (vote)

6. Formation et vie étudiante

- 6.1. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2023-2024 : bornes de l'année universitaire (hors établissements-composantes) (vote)
- 6.2. Capacités d'accueil des Licences Professionnelles (LP) et des *Bachelors* Universitaires de Technologie (BUT) (hors établissements-composantes) (vote)
- 6.3. Bilan de la *Contribution à la Vie Etudiante et de Campus* (CVEC) 2022 (vote)

7. Recherche

- 7.1. Création d'une nouvelle unité Biosciences et bioIngénierie pour la santé (BGE) (vote)
- 7.2. Titre d'enseignant-chercheur attaché (hors établissements-composantes) (vote)
- 7.3. Politique d'accueil des chercheurs :
 - 7.3.1. Chercheurs en résidence à la MaCI dans le cadre du projet Gates – France 2030 (vote)
 - 7.3.2. Chercheurs en résidence en bibliothèques (vote)
- 7.4. ITE *Supergrid* (conversion de créance) (vote)

8. Affaires institutionnelles

- 8.1. Retour sur l'enquête auprès des personnels (information)
- 8.2. Rapport d'activité 2021 – 2022 du Collège des Etudes Doctorales (CED) (information)

9. Questions diverses

Préalablement à l'ouverture de la séance, le président Yassine LAKHNECH donne la parole à une délégation d'étudiants qui présente ses revendications relatives à la mobilisation intéressant la réforme des retraites.

Le président Yassine LAKHNECH propose de rencontrer les représentants de cette délégation à l'issue de la séance du conseil d'administration.

1. Informations

Le président Yassine LAKHNECH souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration :

- Laurence BALICCO au titre du collège des professeurs des universités et personnels assimilés (en remplacement de Corinne Berzin),
- Caroline VAN DER HEIJDE au titre du collège des personnels BIATSS (en remplacement de Mickaël Michel),
- Nathalie BERANGER en tant que représentante titulaire et Catherine BOLZE en tant que représentante suppléante au titre de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Christian BORDAS en tant que représentant titulaire au titre du CNRS.

2. Désignation d'une personnalité extérieure représentant le monde culturel et socio-économique

Le président Yassine LAKHNECH rappelle les dispositions des statuts de l'UGA qui encadrent une telle désignation.

Catherine BERRUT présente Jean Michel KARAM, président directeur fondateur de IEVA GROUP, proposé par la liste EPUI.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	18
Membres représentés	12
Nombre de votants	30
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Abstentions	5

Au regard des votes, Jean Michel KARAM est désigné par les membres du conseil d'administration à la majorité de ses membres présents et représentés en tant que personnalité extérieure représentant le monde culturel et socio-économique.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	18
Membres représentés	12
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

4. Affaires financières

4.1. Compte financier 2022

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, commence par préciser les éléments de contexte ayant eu un impact sur le compte financier 2022 comme la reprise de l'activité après deux années de crise sanitaire, la crise énergétique qui a engendré une hausse du coût des fluides, de la hausse du point d'indice et de la poursuite du plan de relance ou encore de la réévaluation comptable des actifs.

Dès lors après une année 2021 qui s'est soldée par un excédent record de 13,1 M€, l'année 2022, prévue en déficit de 2,3 M€ se clôture avec un déficit de 1,7 M€. Ce résultat est notamment pénalisé par la hausse du point d'indice

non compensée et par les changements de règles intéressant la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Pascal LOUVET poursuit en présentant l'analyse des produits et des charges (hors Plan Campus).

Marion Normand, directrice de l'aide au pilotage et à la qualité des ressources humaines, précise les aspects liés à la masse salariale avec le suivi des emplois. S'agissant du plafond d'emplois Etat (plafond 1), sont mises en évidence une diminution du nombre d'agents titulaires et une hausse du nombre d'agents contractuels. Pour sa part, le plafond sur ressources propres (plafond 2) connaît une poursuite de la hausse du nombre de CDI, conséquence de la politique RH déployée à l'UGA permettant de procéder à la CDisation des contractuels permanents au terme d'une durée de 4 ans. Elle présente l'évolution des charges de masse salariale.

Pascal LOUVET fait un point sur les investissements 2022 et leur financement. Les investissements sur fonds propres ont augmenté de 1 M€ par an (12,6%) et atteignent 11,6 M€ en 2022. Après une année 2021 exceptionnelle, la Capacité d'Auto-Financement (CAF) retombe en 2022 à un niveau bas de 7 M€, insuffisant pour couvrir les investissements sur fonds propres.

Il termine en présentant les indicateurs de soutenabilité financière qui sont positifs, à l'exception du résultat, qui est en déficit avec plus précisément :

- une CAF de 7 M€ malgré tout insuffisante,
- une dégradation du fonds de roulement de 7 jours,
- une augmentation de la trésorerie de 19 jours.

Gerard FORESTIER demande des précisions sur le nombre d'emploi BIATSS titulaires supprimés entre 2021 et 2022 au regard des prévisions de la trajectoire financière et sur les postes non pourvus.

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, explique que l'UGA connaît une situation de sous-occupation des postes. Même si l'UGA a rouvert massivement des postes à destination d'agents titulaires, il existe des difficultés pour les pourvoir, en raison d'un problème d'attractivité sur le bassin d'emplois notamment s'agissant du régime indemnitaire en particulier sur la catégorie A. Une analyse est en cours sur le bassin d'emplois avec les établissements-composantes. Un travail sur une harmonisation est mené. Il faut également ajouter les difficultés plus larges de recrutement au niveau national et donc pas propres à l'UGA liées à la modification du rapport au travail après la période covid.

Elle ajoute qu'une commission permanente dédiée au volet politique emploi des BIATSS est prévue. Toutes les précisions seront apportées sur ces points à cette occasion.

Le président Yassine LAKHNECH explique que l'UGA ne dispose que de très peu de leviers en terme d'attractivité pour les titulaires.

Xavier MARMEYS, commissaire aux comptes pour le cabinet MAZARS, tient à souligner la performance des équipes financières de l'établissement pour finaliser les comptes dans des délais très contraints.

Il rappelle l'étendue de la mission confiée avant d'exposer Des réserves perdurent quant aux comptes de l'UGA. Il s'agit d'une part, de la réserve relative à l'évaluation de la partie non bâtie du foncier affecté à l'université qui devrait trouver une issue favorable en 2023 et d'autre part, celle concernant l'inventaire physique des biens mobiliers. A cet égard, la procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en

comptabilité n'étant pas achevés, il n'a pas été possible pour le cabinet MAZARS de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des matériels et mobiliers figurant à l'actif.

Il ajoute deux observations, la première concerne la correction d'une erreur relative à l'intégration des bâtiments sur la base des valeurs France Domaine et la seconde intéresse les modalités de comptabilisation de la dotation IDEX dévolue pour l'exercice 2022.

Yves SAMSON demande quelle est la nature de l'observation sur l'IDEX.

Xavier MARMEYS répond que l'UGA est passée d'une période probatoire pour laquelle le traitement comptable était encadrée, à une période pérenne où les modalités de comptabilisation de la dotation ne sont pas précisées.

Le président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il s'agit d'un sujet national qui est traité par le MESR et Bercy.

A la demande d'administrateurs le tableau des emplois fera l'objet d'un vote séparé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2022 hors tableau des emplois de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2022 hors tableau des emplois de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tableau des emplois du compte financier 2022 de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le tableau des emplois du compte financier 2022 de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2022 de l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2022 de l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'opération Plan Campus).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2022 de l'opération Plan Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2022 de l'opération Plan Campus.

4.2. Affectation des résultats 2022

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente la proposition d'affectation des résultats 2022 au report à nouveau.

Résultat par établissement	CF 2022
UGA	-1735 k€
Opération Campus	-36 k€
Résultat agrégé	-1771 k€

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats 2022 de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2022 de l'Université Grenoble Alpes (sans l'opération Plan Campus).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats 2022 de l'opération Plan Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2022 de l'opération Plan Campus.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats 2022 de l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'opération Plan Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'établissement principal Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'opération Plan Campus).

4.3. Approbation du rapport d'utilisation de la dotation Opération Campus 2022

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine présente le rapport d'utilisation de la dotation Opération Campus pour 2022 remis aux administrateurs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport d'utilisation de la dotation Opération Campus 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	12
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport d'utilisation de la dotation Opération Campus 2022.

4.4. Critères d'attribution de la bourse aide à la mobilité internationale étudiante 2022-2023

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente les modalités d'attribution de la bourse aide à la mobilité internationale étudiante 2022-2023 :

Attributions 2022/23 UGA	Durée attribuée en mois	Montant attribué
Mobilité à l'année	Entre 6 et 9 mois maxi* (Durée de la mobilité justifiée par le certificat de présence)	Entre 2 400€ et 3 600€ maxi*
Mobilité au semestre	Entre 3 et 6 mois (Durée de la mobilité justifiée par le certificat de présence)	Entre 1 200€ et 2 400€
Mobilité de stage	Durée de la mobilité justifiée par le certificat de présence (2 mois minimum*)	

* La durée financée de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs. Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne pourra pas bénéficier du dispositif d'aide à la mobilité au-delà d'une durée cumulée supérieure à neuf mois.

Catherine BERRUT évoque les échanges qui se sont tenus en commission permanente et demande à ce qu'un compte-rendu soit transmis aux élus du conseil d'administration.

Anne-Catherine FAVRE confirme que les remarques émises en commission permanente ont bien été prises en compte.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver, au titre de l'année universitaire 2022-2023, les modalités d'attribution des aides à la mobilité internationale comme présentées ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	12
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités d'attribution des aides à la mobilité internationale au titre de l'année universitaire 2022-2023 comme présentées ci-dessus.

4.5. Définition de la politique achat responsable

Jérôme PARET, directeur général des services, explique que l'objectif de cette présentation est d'avoir une première discussion pour construire une politique achat responsable pour l'UGA en accord notamment avec la politique RSE de l'établissement.

Il poursuit en évoquant les enjeux et les objectifs de la démarche, et donne quelques exemples d'axes de travail (voir support).

Catherine BERRUT recommande une grande vigilance sur la question des éventuelles sanctions quant aux mobilités, et sur les différences entre la théorie et la réalité de terrain. Selon le déplacement, il peut ne pas être raisonnable d'utiliser les transports en commun. Elle n'est pas favorable à la mise en place de mesures coercitives en l'espèce.

Pour sa part, Simon PERSICO estime tout d'abord que pour atteindre les objectifs fixés en matière de RSE, il faudrait mettre en place des mesures coercitives visant à favoriser les mobilités douces et à limiter les déplacements devenus inutiles en recourant par exemple à la visioconférence.

Il évoque ensuite les marchés en cours à l'UGA, qui ne favorisent pas suffisamment, selon lui, le recours aux producteurs locaux ou bios, par rapport aux marchés passés par Sciences Po Grenoble-UGA ou le CNRS.

Enfin, il évoque le travail conduit sur le cycle de vie des matériels qui ne concerne que certains achats. Il considère que tous les achats devraient être concernés.

Martial MERMILLOD ajoute qu'il faut également proposer des solutions alternatives, afin d'encourager les bonnes pratiques plutôt que de sanctionner. A cet égard, il serait possible de solliciter les collègues chercheurs qui travaillent sur l'accompagnement du changement afin d'avoir leur concours.

Sur le volet marché, Magalie BOUEXEL, directrice des achats, précise que l'UGA a fait de nombreux efforts pour proposer une offre répondant à ces objectifs.

Sur la méthode, le président Yassine LAKHNECH explique que l'on peut assez vite être face à des difficultés si on impose trop de contraintes aux agents en termes de transports. Il est favorable à une très forte implication des agents et des étudiants avec des bilans réguliers avant d'envisager la mise en œuvre de mesures plus coercitives.

Gérard FORESTIER demande si une réflexion est conduite sur la mutualisation des bâtiments par exemple au niveau des usages pédagogiques (salles informatique, etc).

Jérôme PARET répond que s'il y a encore beaucoup de choses à faire cette mutualisation est déjà une réalité, notamment dans le cadre de travaux de la galerie des amphis pour lesquels les enseignements ont tous pu être assurés en présentiel dans d'autres lieux du campus. Les discussions se poursuivent actuellement avec Grenoble INP-UGA notamment en matière de sécurisation d'examens.

Il met en évidence que dans une démarche d'optimisation, ce sont toujours les derniers pourcents qui sont les plus difficiles à atteindre. Mais une marge de progrès existe avec des efforts raisonnables.

Pascal LOUVET ajoute qu'il y a une réelle optimisation de la gestion des salles avec le logiciel ADE qui permet de gérer l'intégralité des ressources.

5. Ressources humaines

5.1. Régime indemnitaire des personnels BIATSS : proposition d'attribution de la dotation supplémentaire pour 2022

Carole KADA rappelle le contexte en évoquant une enveloppe indemnitaire complémentaire de 602 k€ allouée à l'UGA au titre de 2022 pour les personnels BIATSS répondant aux critères définis. Elle souligne que le travail sur l'évolution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), sur la base de cette nouvelle enveloppe, n'a pas pu être conduit en 2022.

Elle présente une proposition de répartition de cette enveloppe sous la forme d'une prime forfaitaire reconnaissant l'engagement professionnel 2022 de 250€ brut attribuée aux personnels BIATSS concernés. Elle décline les conditions d'attributions de cette prime et les modalités de son versement. Elle rappelle la condition cumulative à savoir : être en poste à l'UGA au 1^{er} janvier 2023 et avoir été en poste à l'UGA au cours de l'année 2022 au minimum 3 mois. Le versement de la prime sera proratisé au regard du temps de présence des agents.

Elle indique que lors du CSAE qui a examiné ce point, il a été précisé que la mise en œuvre de ce dispositif qui fait appel au CIA serait exceptionnelle.

Véronique ADAM demande quand sera réalisé son versement.

Carole KADA précise que l'objectif est la paie d'avril mais la prime sera versée au plus tard sur la paie du mois de mai.

Catherine BERRUT revient sur la situation des personnels contractuels sur projet. Elle dit ne pas comprendre pour quelle raison on se place à la fin du projet pour le versement.

Le président Yassine LAKHNECH répond que pour certains projets, il peut y avoir des reliquats. Mais si le projet dépense ses financements, l'établissement compensera et complètera. Le versement sera effectué à la même période que pour les autres agents.

Nathalie CHALON souhaiterait la mise en place d'une stratégie de revalorisation du RIFSEEP des personnels BIATSS au sein de groupes de travail afin notamment d'éviter d'avoir à se poser la question de la répartition d'une enveloppe indemnitaire.

Carole KADA explique qu'en 2023, il y aura une modification des taux IFSE pour les différents groupes avec cette enveloppe 2022 pour les personnels titulaires. De plus l'UGA a sollicité le ministère afin de s'assurer qu'il y aurait bien un réabonnement de l'enveloppe pour 2023, afin d'avoir l'information le plus rapidement possible pour travailler de manière plus globale.

Actuellement l'UGA et ses établissements-composantes travaillent sur une trajectoire convergente tendant à s'articuler sur les montants socles et montants de groupes. Dès qu'une vision stable sera validée par le directoire, pourra s'engager la phase de travail de dialogue social.

Coriandre VILAIN s'exprime au nom des représentants de la FSU. Il rappelle que tout en étant contents du versement d'une prime, ces élus considèrent que la CIA n'est pas pertinente et qu'ils auraient préféré une autre modalité de répartition de cette enveloppe complémentaire. Par voie de conséquence, ils s'abstiendront sur ce point.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition d'attribution de la dotation supplémentaire pour 2022 pour le régime indemnitaire des personnels BIATSS comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution de la dotation supplémentaire pour 2022 pour le régime indemnitaire des personnels BIATSS comme présentée ci-dessus.

5.2. Bilan HRS4R – charte *Ouvert, Transparent, Mérite, Recrutement* (OTMR)

Carole KADA présente ce point. Elle précise que la charte rassemble 40 principes dans 4 domaines que sont l'éthique et la responsabilité professionnelle, le recrutement et la sélection, les conditions de travail ainsi que la formation et le développement professionnel. L'enjeu est de renforcer l'attractivité de l'établissement. Elle rappelle que l'UGA a obtenu le label en avril 2021 après dépôt du dossier par l'UGA et ses établissements-composantes.

Elle précise qu'à la demande des membres de la commission permanente les dérogations aux processus de recrutement s'appliquant aux contractuels, ont été déplacées de l'introduction vers la partie 2 plus pertinente. Le texte ainsi modifié et consolidé a été soumis aux établissements-composantes.

Catherine BERRUT demande si les principes déclinés dans cette charte sont applicables au repyramidage.

Carole KADA rappelle que le repyramidage n'est pas un outil de recrutement mais une mesure provisoire de promotion statutaire. Elle précise que ce dispositif s'apparente à une liste d'aptitude.

Le président Yassine LAKHNECH souligne que les principes évoqués dans la charte sont mentionnés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au repyramidage.

Véronique ADAM souligne qu'un gros travail a été conduit en termes de déontologie dans le cadre des recrutements des enseignants-chercheurs pour obtenir ce label. Elle demande s'il est prévu d'élargir ce dispositif, qui apparaît vertueux, au recrutement de l'ensemble des personnels.

Carole KADA explique que cette charte cible les chercheurs contractuels et notamment les doctorants mais ces principes (notamment de transparence et de règles) ont effectivement vocation à se déployer pour l'ensemble des personnels. Elle ajoute que certains principes sont déjà intégrés dans les LDG mobilités applicables aux personnels BIATSS.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la charte européenne du chercheur et code de conduite pour le recrutement des chercheurs (C&C).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la charte européenne du chercheur et code de conduite pour le recrutement des chercheurs (C&C).

6. Formation et vie étudiante

6.1. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2023-2024 : bornes de l'année universitaire

Anne-Catherine FAVRE propose au conseil d'administration d'approuver les bornes du calendrier universitaire fixées au 28 août 2023 pour son début et au 15 septembre 2024 pour son terme.

Anne LEROY souhaite savoir pour quelles raisons la fin de l'année universitaire est fixée au 15 septembre 2024. Elle met en évidence la problématique d'un éventuel décalage entre les dates présentées et celles de début et de fin des contrats d'apprentissage.

Anne-Catherine FAVRE répond que les dates ont été discutées avec l'ensemble des composantes et des établissements composantes ainsi que l'USMB pour les formations communes. Les dates ont été déterminées en tenant compte des différentes contraintes mais des dérogations restent possibles.

Le président Yassine LAKHNECH confirme que chaque composante peut décider de déroger.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les bornes de l'année universitaire 2023-2024 (fixées au 28 août 2023 pour son début et au 15 septembre 2024 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les bornes de l'année universitaire 2023-2024 (fixées au 28 août 2023 pour son début et au 15 septembre 2024 pour son terme).

6.2. Capacités d'accueil des Licences Professionnelles (LP) et des *Bachelors* Universitaires de Technologie (BUT)

Anne-Catherine FAVRE précise que l'ensemble des éléments ont été transmis aux administrateurs.

Frédérique LETUE revient sur la difficulté annoncée pour financer la 3^{ème} année d BUT et sur la proposition d'une motion sur ce sujet visant à demander au MESR d'en assumer le financement.

Le président Yassine LAKHNECH confirme l'examen de la motion en fin de séance.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les capacités d'accueil en Licences Professionnelles (LP) et en Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) comme présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil en Licences Professionnelles (LP) et en *Bachelors* Universitaires de Technologie (BUT) comme présentées.

6.3. Bilan de la *Contribution à la Vie Etudiante et de Campus* (CVEC) 2022

Anne-Catherine FAVRE présente le bilan de la CVEC pour 2022. Ce point a déjà fait l'objet de débats en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	13
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le bilan de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2022.

7. Recherche

7.1. Création d'une nouvelle unité Biosciences et bioinGénierie pour la santE (BGE)

Hervé COURTOIS, vice-président recherche et innovation, présente cette nouvelle structure en apportant des précisions quant au contexte de cette création et à l'organisation de l'unité.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des informations complémentaires quant à la situation des personnels concernés et sur le règlement intérieur de BGE.

Hervé COURTOIS explique que la création de l'unité s'est faite à la demande des personnels et ajoute que les agents concernés ont été consultés pendant le processus de création. S'agissant du règlement intérieur, un COPIL a été mis en place et il sera fait preuve d'une grande vigilance.

Christian BORDAS tient à préciser qu'il s'agit d'une unité qui n'a pas le CNRS comme tutelle mais le CNRS n'en a pas moins assuré un suivi. Il est prévu que deux équipes aient un statut d'UMR.

Le président Yassine LAKHNECH confirme qu'il y aura deux UMR avec l'INSERM et une équipe mixte avec le CNRS.

Hervé COURTOIS ajoute que le CNRS a été associé à l'ensemble du processus et précise que l'équipe mixte constitue une nouvelle structure mise en place depuis quelques années lorsque le CNRS n'intervient pas sur l'ensemble du périmètre de l'UMR mais seulement sur une ou deux équipes d'une unité de recherche. C'est une structuration qui permet au CNRS de déléguer la tutelle aux autres partenaires tout en pouvant assurer un suivi des équipes concernées.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création d'une nouvelle unité de recherche Biosciences et bioinGénierie pour la santE (BGE) comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	13
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création d'une nouvelle unité de recherche Biosciences et bioinGénierie pour la santE (BGE) comme présentée.

7.2. Titre d'enseignant-chercheur attaché

Hervé COURTOIS, vice-président recherche et innovation, souligne que la création de ce titre d'enseignant-chercheur s'appuie sur la volonté des organismes et grands instruments afin de renforcer leurs liens avec l'UGA par l'implication de leur personnel et sur la volonté de l'UGA de renforcer également ces liens avec ces structures. Ce dispositif présente l'intérêt potentiel pour les composantes de s'assurer que des vacataires assurent des enseignements sur la durée, ce qui permet de les impliquer plus sérieusement dans les équipes pédagogiques. Il précise les modalités d'accès à ce dispositif.

Catherine BERRUT évoque le cas de chercheurs qui enseignent au-delà de 48h eq.TD mais dans différentes composantes, situation qui semble exclue par la délibération proposée.

Hervé COURTOIS explique que cela ne posera pas de difficultés et que ce cas de figure pourra être intégré.

Jean-Luc SCHWARTZ s'interroge sur l'intérêt de ce nouveau statut en ce que les chercheurs sont déjà intégrés à l'université et s'y impliquent. Selon lui, ce dispositif présente des dangers notamment s'agissant de la clarification des métiers et du statut des organismes. Il dit craindre qu'il ne devienne un moyen de pression au sein des laboratoires. Il fait savoir qu'il ne votera pas en faveur de cette création.

Hervé COURTOIS, vice-président recherche et innovation, met en évidence qu'il s'agit d'un titre et non pas d'un statut. Il ajoute que cette création répond aux besoins formulés par certains chercheurs issus d'autres établissements (notamment de l'ILL), qui souhaitent s'investir davantage dans des missions d'enseignement et qui demandent que leur engagement soit mieux reconnu par leur employeur.

Christian BORDAS explique que le CNRS est favorable à ce dispositif. Il s'agit de protéger les chercheurs des organismes en leur donnant un cadre plus clair que lorsque les enseignements sont dispensés au moyen de vacations. A cet égard le président du CNRS tient à ce qu'une convention soit établie entre les structures concernées afin notamment de préciser les modalités intéressant le volume horaire. Il insiste sur la nécessité de ne pas dépasser le maximum d'heures prévues afin que les chercheurs ne deviennent pas des enseignants au même titre que les autres. Il est important d'éviter la confusion. A cet égard, il se dit personnellement très attaché au statut de chercheur. Il rappelle qu'un tel dispositif émerge dans bon nombre d'universités. Dès lors il serait opportun qu'il

présente une certaine homogénéité. Il ajoute qu'un tel titre est plus facilement valorisable à l'international notamment pour les jeunes chercheurs. Il affirme le souhait de la gouvernance du CNRS et des autres ONR d'être associés à la procédure de recrutement.

Yves SAMSON ajoute qu'il y a une vraie attente des collègues du CEA afin de s'engager sur la durée. Selon lui, ce titre constitue plus une opportunité qu'un danger.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création d'un titre d'enseignant-chercheur attaché selon les modalités présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	13
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création d'un titre d'enseignant-chercheur attaché selon les modalités présentées.

7.3. Politique d'accueil des chercheurs en résidence :

7.3.1. Chercheurs en résidence à la MACI dans le cadre du projet Gates – France 2030

Anne-Catherine FAVRE indique que les MaCI research fellowships (6 par an) permettront aux chercheurs invités (junior, senior ou d'exception) venant d'une institution partenaire de bénéficier d'un financement pour un séjour long à la MaCI et d'avoir accès à tous les équipements, bureaux et infrastructures. L'indemnité du chercheur comprend également les frais de logement et de déplacement. Est également prévue la possibilité d'inviter des étudiants de master et de doctorat pour un court séjour à l'UGA.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de la politique d'accueil des chercheurs étrangers en résidence à la MACI dans le cadre du projet GATES – France 2030.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Membres représentés	13
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités de la politique d'accueil des chercheurs étrangers en résidence à la MACI dans le cadre du projet GATES – France 2030.

7.3.2. Chercheurs en résidence en bibliothèques

Anne-Catherine FAVRE souligne qu'il s'agit d'accueillir chaque année des chercheurs en résidence en bibliothèque dont un en sciences ou médecine pharmacie et un en SHS, dont au moins un lauréat venant d'une université étrangère en les faisant bénéficier d'une indemnité financière.

Coriandre VILAIN souhaite connaître le périmètre des bibliothèques concernées.

Anne-Catherine FAVRE précise que ce dispositif s'applique à l'ensemble des bibliothèques de l'UGA y compris les bibliothèques au sein des composantes.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de la politique d'accueil de chercheurs en résidence dans les bibliothèques comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités de la politique d'accueil de chercheurs en résidence dans les bibliothèques comme présentée.

7.4. ITE Supergrid (conversion de créance)

Anne-Catherine FAVRE rappelle que les partenaires associés à l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid mettent à disposition du temps de personnels et du matériel pour la réalisation du projet Supergrid. En contrepartie, le montant investi par chacun des partenaires est converti en part de capital de ITE Supergrid. Elle souligne que cette part du capital pèse de manière positive sur le résultat de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2022 d'un montant de 86 901€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2022 d'un montant de 86 901€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) *Supergrid*.

8. Affaires institutionnelles

8.1. Retour sur l'enquête auprès des personnels

Anne-Catherine FAVRE rappelle tout d'abord le contexte et les objectifs de l'enquête. Elle poursuit en déclinant le processus choisi et les informations générales quant aux personnels ayant répondu. Enfin, elle évoque les résultats et les axes d'amélioration issue de cette consultation.

Jean-Luc SCHWARTZ émet un avis très négatif sur cette enquête. Il rappelle qu'il a insisté pour que ce travail soit conduit. Mais selon lui il s'agit d'une occasion manquée. Il se dit très déçu du résultat. Il regrette que la commission permanente n'ait pas été associée à toutes les étapes de la conception du questionnaire.

Il ajoute que le questionnaire manque de pertinence et juge certaines questions trop orientées. Il considère que les difficultés des agents sont sous-estimées.

Il demande si les administrateurs auront accès à l'ensemble des réponses obtenues et notamment aux réponses aux questions ouvertes.

Anne-Catherine FAVRE précise que l'accès aux réponses s'agissant des questions individuelles nécessite de préciser les conditions au niveau RGPD.

Anne LEROY indique qu'il convient de les anonymiser.

Martial MERMILLOD partage l'avis de Jean-Luc SCHWARTZ quant au manque de pertinence de certaines questions. S'agissant du retour sur le manque de proximité, il considère qu'il s'agit plus d'un manque d'écoute que de communication. Ainsi l'enjeu des futurs questionnaires sera d'aborder des aspects plus constructifs afin que les réponses apportées constituent des axes d'améliorations et puissent conduire à des changements. Il estime important d'être à l'écoute des agents.

Le président Yassine LAKHNECH souligne que la question se pose à propos des 41% d'agents qui ont répondu par « je ne sais pas ». Certaines questions auraient sans doute mérité d'être plus précises afin d'avoir un retour exploitable. Mais cela ne signifie pas que cette réponse ne doit pas être analysée comme une alerte.

Véronique ADAM explique qu'il s'agissait de construire une enquête qui ne soit ni à charge, ni trop élogieux à l'égard de l'UGA. Elle pense qu'il serait pertinent de faire participer les composantes à l'analyse plus fine des résultats. Une telle analyse pourrait faire évoluer la communication et permettre de mieux interpréter ces résultats pour donner des pistes d'amélioration.

Anne LEROY estime qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de communication mais de compréhension. Elle met en évidence l'importance d'une exploitation collective de l'interprétation. Elle demande s'il est possible de disposer d'une analyse plus fine par grande composante ou par champ disciplinaire.

Le président Yassine LAKHNECH répond que cet aspect est à travailler. Il tient à souligner que les réponses ne varient pas en fonction des employeurs.

Simon PERSICO trouve que l'enquête comporte un grand nombre de questions trop consensuelles qui n'apportent pas forcément de variance. Il se dit agréablement surpris par le taux élevé de réponses. Il indique qu'il ne faut pas écarter les éléments positifs qui ressortent alors que les agents disposaient des outils pour exprimer des aspects négatifs. Sur l'absence de différences selon les statuts des agents, il considère qu'il convient de nuancer. Selon lui, il est nécessaire de se concentrer sur les réponses négatives pour en connaître l'origine. Il est important de travailler ensemble sur la manière d'appréhender les réponses aux questions ouvertes en ce qu'elles présentent énormément de données.

Jean-Luc SCHWARTZ regrette le délai de mise en œuvre de l'enquête et le manque d'information sur les questions posées.

Anne-Catherine FAVRE explique qu'il a fallu traiter l'ensemble des aspects RGPD avec les ONR.

8.2. Rapport d'activité 2021-2022 du Collège des Etudes Doctorales (CED)

Denis JONGMANS, directeur du Collège des Etudes Doctorales (CED) présente le rapport d'activité de la structure pour 2021-2022 (voir support).

Véronique ADAM demande si l'analyse du devenir des doctorants a été faite en fonction de leur domaine de recherche.

Denis JONGMANS répond que le rapport n'a pas été construit avec ce niveau de granularité.

Anne LEROY demande s'il a été constaté un accès à l'emploi plus facile selon le champ disciplinaire.

Denis JONGMANS indique qu'aucune différence notable n'a été constatée.

9. Questions diverses

- Motion « *Bachelor* Universitaire de Technologie »

En vertu de l'article 79 des statuts de l'UGA, un quart au moins des membres du conseil d'administration ayant demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour,

Véronique Adam, au titre des élus SGEN-CFDT-UNSA et FSU présente la proposition de motion suivante :

« Le CA s'inquiète de l'absence de soutien de l'État aux IUT dans la mise en œuvre de la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), nouveau diplôme de grade licence des IUT. Malgré les efforts considérables menés par les IUT en général et les 3 IUT de l'UGA en particulier, l'année 2023-2024 s'annonce critique avec l'ouverture des groupes de BUT 3^{ème} année. Malgré la fermeture de la quasi-totalité des licences professionnelles et des formations qualifiantes, malgré le maintien du contingent de postes existant (IUT) ou le financement de certains travaux de rénovation par l'UGA, les IUT devront faire face à un accroissement de leurs effectifs et de leurs activités pédagogiques et administratives. Le BUT décliné en parcours de spécialisation métiers et en alternance démultiplie les responsabilités pédagogiques et l'encadrement d'experts-métiers. La pédagogie orientée métiers demande un investissement très fort des enseignants dans cette phase de construction avec la production et l'animation des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation. Il n'est pas acceptable de demander autant d'efforts aux IUT et de prendre le risque d'épuiser leurs personnels. Les réformes doivent être accompagnées de moyens. Nous demandons donc, en urgence au MESR, davantage de moyens financiers et humains pour porter la nouvelle offre de formation des IUT. »

Le président Yassine LAKHNECH précise qu'une discussion a lieu au niveau national au sujet des moyens de financement de la troisième année de BUT mais à ce jour il n'y a aucune indication sur la volumétrie.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le texte de la motion présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, adopte la motion ainsi présentée.

- Motion « Réforme des retraites »

En vertu de l'article 79 des statuts de l'UGA, un quart au moins des membres du conseil d'administration ayant demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, Jean-Luc SCHWARTZ présente la motion soutenue par les élus CGT-FSU-UNEF.

« Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes, réuni le 14 mars 2023, tient à affirmer son opposition au projet de loi de réforme des retraites présenté le 10 janvier par le gouvernement. En effet, cette réforme qui prévoit le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités lui paraît non seulement injuste mais aussi injustifiée d'un point de vue économique, comme le confirme le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

Le conseil d'administration soutient le mouvement contre cette réforme et demande aux personnels enseignants de ne pas contrôler l'assiduité des étudiantes et des étudiants, d'adapter les modalités d'évaluation, et de communiquer tout cela aux étudiantes et étudiants.

Le conseil d'administration rappelle que les cours en distanciel les jours de mobilisation ne sont pas autorisés à l'UGA. Leur tenue pénalise les étudiants mobilisés, les travailleurs/ses du transport mais aussi tous les étudiants formés dans des conditions dégradées d'enseignement. Autant d'inégalités qui ne doivent pas s'ajouter à cette réforme elle-même inégalitaire. »

Véronique ADAM souhaite formuler trois remarques.

Tout d'abord, elle souligne la nécessité de distinguer les jours de mobilisation et les jours de grève. Elle ajoute que le report des cours et des examens peut s'avérer problématique, notamment pour les étudiants en IUT, qui vont prochainement devoir partir en stage.

Ensuite, sur la question des cours en distanciel, elle rappelle que ce point a déjà fait l'objet de débat en CSAE. Elle estime que c'est dans cette instance que cette question doit être abordée et non pas en CA. Enfin, la question se pose de savoir si en tant qu'administrateur du CA, il est possible de s'opposer à une démarche du ministère de tutelle.

Elle indique que cette proposition de motion n'a pas obtenu de consensus au niveau du SGEN CFDT.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le texte de la motion présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	10
Voix défavorables	23
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés, rejette la motion ainsi présentée.

Le président Yassine LAKHNECH revient sur la mobilisation contre la réforme des retraites à l'UGA. Il précise qu'il n'a aucunement la volonté de limiter l'expression des revendications contre la réforme, mais qu'il a toutefois l'obligation de garantir la continuité des formations pour les étudiants et de permettre aux personnels de travailler. Lors des jours de grève nationale, les composantes ont reçu pour consigne de faire preuve de bienveillance quant à l'assiduité. En revanche, le président Yassine LAKHNECH réaffirme qu'il est opposé à ce que les personnels soient empêchés de travailler. Les jours de grève nationale, il est fait interdiction de basculer les enseignements en distanciel. Pour les autres jours, le distanciel peut être utilisé en cas de nécessité.

Il entend dénoncer certains comportements notamment les actions de blocages et les pressions qui ont été subies par certains personnels.

Il estime que l'envahissement du conseil d'administration constitue un acte de violence inacceptable ainsi qu'un manque de respect vis-à-vis des instances de l'Université et des administrateurs.

Jean-Luc SCHWARTZ indique ne pas partager l'analyse sur l'irruption des étudiants qui fait partie du mouvement social. Il considère qu'il s'agit d'une manière de se faire entendre qui ne le choque pas.

Il demande ce qu'il en est de la mise en œuvre des listes de diffusion à destination des organisations étudiantes.

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, répond que ces listes ont été mises en place pour les organisations étudiantes qui en ont fait la demande.

Le président Yassine LAKHNECH ajoute que ces listes de diffusion ont été mises en place afin d'éviter le collage sauvage sur le campus de la part des organisations syndicales. Or, à ce jour, certaines organisations ne respectent pas le dispositif.

Gérard FORESTIER estime que la présence des étudiants n'a rien de choquant, tant qu'elle se fait de façon correcte, sans violence verbale ou physique.

Yvenn LE COZ affirme que les étudiants qui ont envahi le CA sont membres de l'UNEF. Selon lui, il ne s'agit pas d'un mouvement spontané. Il ajoute que cette organisation syndicale bafoue les institutions et qu'elle a montré à de nombreuses reprises qu'elle ne respecte pas la loi en agressant d'autres étudiants ou en bloquant les cours.

Léonce DOULAT souligne que lorsque les étudiants manifestent et manquent leurs cours, ils s'exposent au risque de rater leur année ou de perdre leur bourse. C'est ce qui justifie leurs revendications. En outre, la réforme en cours pourrait conduire les étudiants à arrêter leurs études pour commencer à travailler et cotiser pour leur retraite. Il ajoute qu'il n'y a pas eu, lors des actions conduites contre la réforme des retraites de réelles violences et/ou de dégradations.

Matis WITINDI explique qu'il a voté contre la motion car il trouve que dans sa rédaction, elle peut stigmatiser les enseignants et les étudiants qui n'ont pas fait grève. Toutefois, il juge nécessaire d'avoir une clarification quant à ce qui est autorisé ou non dans le cadre de la mobilisation et que cela fasse l'objet d'une communication.

Le président Yassine LAKHNECH réaffirme sa position et ajoute que des dégradations ont bien été constatés (portes cassées lors d'intrusions notamment dans le bâtiment Stendhal). Il souligne également que les étudiants qui ont sorti du matériel devant les bâtiments n'ont pas aidé les agents de l'UGA à le ranger ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h59.